

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU  
6 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le  
6 juillet 2020, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Est absent :

Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
----------	----------------	-----------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. SÉANCE À HUIS CLOS

01-06-07-2020

« Le conseil de la municipalité de Padoue siège en séance ordinaire ce lundi 6 juillet 2020 en salle puisqu'on ne pouvait se prévaloir d'un autre moyen.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter.

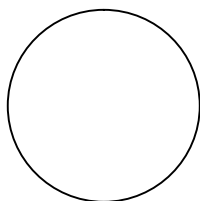
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer en personne.

ADOPTÉE.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Séance à huis clos



4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 1er juin 2020  
Lecture et adoption du procès-verbal du 4 juin 2020  
Suivi aux procès-verbaux
6. Lecture et adoption des comptes
7. Information du maire et des conseillers
8. Dérogation mineure
9. Signalisation de ralentissement
10. Fauchage des bords de chemin
11. Projet de règlement 256-2020 pour réduire la vitesse du chemin Kempt Sud
12. Avis de motion : règlement 256-2020 pour réduire la vitesse du chemin Kempt Sud
13. Adoption du rapport annuel du Service de sécurité incendie de Price
14. Cylindre pour le western
15. Paiement du prêt numéro 1
16. Fête de l'Amour
17. Déboisement de la Route Fournier
18. Location d'un compacteur et d'un bulldozer
19. Vacances
20. Programmation TECQ 2019-2023
21. Affaires diverses :
  - A) Séance ouverte au public
  - B) Feux de foyer et feux d'artifice
22. Période de questions
23. Levée de la séance

02-06-07-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er JUIN 2020

03-06-07-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 1er juin 2020 soit adopté avec les corrections aux points 11 et 19.  
ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2020

04-06-07-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2020 soit adopté.  
ADOPTÉE

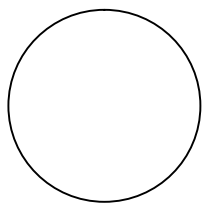
SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

05-06-07-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 73 024,42 \$. Madame Lucette Algerson est contre.  
ADOPTÉE.



## 7. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

## 8. DÉROGATION MINEURE

06-06-07-2020

Demande de dérogation mineure numéro D2020-02 déposée par Mme Jennifer Laflamme, propriétaire du 101, rue Thériault, lot 5 099 625 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une clôture d'une hauteur de 1,83 m à l'intérieur de la marge de recul avant, soit à une distance de 2,14 m de l'emprise de la rue Gagnon.

Le règlement de zonage 188-2010 prévoit que la cour avant de terrain est située dans les premiers 5 m, mesurés à partir de l'emprise de la rue Gagnon vers l'intérieur du terrain. En construisant la clôture à cet endroit, cela contrevient à un élément de l'article 9.13 du règlement de zonage 188-2010, à savoir :

- Dans la partie de la cour avant située à l'intérieur de la marge de recul avant, la hauteur d'une clôture, mesurée à partir du niveau du sol adjacent, ne doit pas excéder 1,22 mètre.

La dérogation mineure vise donc à permettre la construction d'une clôture de 1,83 m de haut à l'intérieur de la marge de recul avant, soit à 2,14 m de l'emprise de la rue Gagnon.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement sur les dérogations mineures n° 193-2010, le conseil municipal reçoit et analyse cette demande :

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du règlement de zonage n° 188-2010 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement de zonage n° 188-2010 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme n° 187-2010 de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction de clôture est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation est jugée mineure dans le contexte;

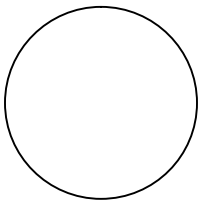
**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 28 mai 2020 et a transmis ses recommandations au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a donné l'occasion à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune observation ou opposition n'ont été reçues.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Lucette Algerson, et résolu que le conseil municipal de Padoue accorde la dérogation mineure telle que présentée, afin de permettre la construction d'une clôture de 1,83 m de hauteur maximale dans la marge de recul avant du terrain, et ce, à une distance minimale de 2,14 m de l'emprise de la rue Gagnon.

Cette dérogation mineure s'applique au 101, rue Thériault, lot 5 099 625 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE.



07-06-07-2020

9. SIGNALISATION DE RALENTISSEMENT

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :  
De faire l'essai d'une signalisation temporaire sur la rue Beaulieu, Laflamme et Gagnon pour en vérifier l'efficacité.  
ADOPTÉE.

08-06-07-2020

10. FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMIN

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :  
Que le fauchage des bords des chemins soit effectué par monsieur Steve Ouellet au prix de 85.00 \$/l'heure..  
ADOPTION

09-06-07-2020

11. PROJET DE RÈGLEMENT 256-2020 POUR RÉDUIRE LA VITESSE DU CHEMIN KEMPT SUD

Le projet de règlement est déposé par madame Clémence Lavoie

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE *sur le Chemin Kempt Sud***

ATTENDU QUE le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLÉMENCE LAVOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :

Que le règlement numéro 256-2020, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse *sur le Chemin Kempt Sud* ;

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :  
a) excédant 70 km/h sur *le Chemin Kempt Sud*

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par la municipalité.

ARTICLE 4

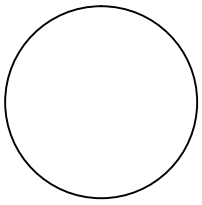
Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

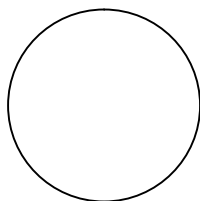
Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue la loi.

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. Et sec. Très.



12. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 256-2020 POUR RÉDUIRE LA VITESSE DU CHEMIN KEMPT SUD
- AVIS DE MOTION Un avis de motion est donné par madame Clémence Lavoie pour le règlement 256-2020 pour réduire la vitesse sur le chemin Kempt Sud.
13. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE PRICE
- 11-06-07-2020 Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :  
Que la municipalité de Padoue adopte le rapport annuel 2019 du service de sécurité incendie de Price, tel que présenté.  
ADOPTÉE.
14. CYLINDRE DU WESTERN
- 12-06-07-2020 Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :  
De faire l'acquisition du cylindre pour le western chez Jos Lefrançois au montant de 2332.00 \$ plus taxes.  
ADOPTÉE.
15. PAIEMENT DU PRÊT NUMÉRO 1
- 13-06-07-2020 Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :  
De faire le paiement du prêt numéro 1 au montant de 6517.08 \$ plus les intérêts en date du paiement.  
ADOPTÉE.
16. FÊTE DE L'AMOUR
- 14-06-07-2020 Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :  
Que la municipalité offre le vin d'honneur lors de la Fête de l'Amour le 25 juillet prochain.  
ADOPTÉE.
17. DÉBOISEMENT DE LA ROUTE FOURNIER
- 15-06-07-2020 Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :  
De faire effectuer du déboisement dans la route Fournier par Transport Martin Beaulieu et Fils.  
ADOPTÉE.
18. LOCATION D'UN COMPACTEUR ET D'UN BULLDOZER
- 16-06-07-2020 Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :  
De louer un compacteur de Transport Ste-Angèle pour compacter le MR5 dans la route Fournier et que monsieur Rock Bérubé en soit le chauffeur.



De louer un bulldozer de Rémi Lepage pour étendre le MR5 dans la route Fournier.  
ADOPTÉE.

19. VACANCES

La directrice générale sera en vacances du 9 au 23 juillet inclusivement.

20. PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

17-06-07-2020

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ADOPTÉE.

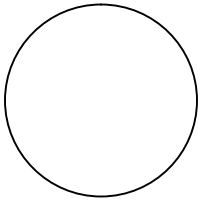
21. AFFAIRES DIVERSES

A) SÉANCE DU CONSEIL

18-06-07-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

Que la séance du conseil du mois d'août sera publique et elle aura lieu au centre des Loisirs pour respecter la distanciation  
ADOPTÉE.



19-06-07-2020

B) FEUX DE FOYER ET FEUX D'ARTIFICES

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

D'envoyer par la poste une feuille informative pour les feux de foyer et les feux d'artifice, ce qui est permis et non d'après le règlement municipal.

ADOPTÉE.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos et aucune question n'est parvenu par courriel.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-06-07-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 21 :20 heures.

ADOPTÉE.

**Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2020, tenue à la salle du conseil au 215 rue Beaulieu à 20:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

07-07-2020  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 7 juillet 2020.